

RCS : LE HAVRE
Code greffe : 7606

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE HAVRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 1998 B 00358
Numéro SIREN : 420 310 567
Nom ou dénomination : A.W.F.

Ce dépôt a été enregistré le 24/09/2021 sous le numéro de dépôt P2021/000070

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **LE HAVRE**



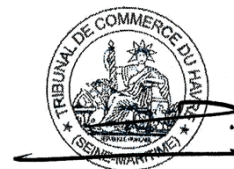
370643

Dénomination : A.W.F.
Adresse : 32 rue Marcel Paul 76600 le Havre -FRANCE-

n° de gestion : 1998B00358
n° d'identification : 420 310 567

n° de dépôt : P2021/000070
Date du dépôt : 24/09/2021

Pièce : Ordonnance du Président



370643

REPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS
TRIBUNAL DE COMMERCE DU HAVRE

ORDONNANCE

Nous, Christelle BETREMIEUX, Présidente du tribunal de commerce du Havre,
Assistée de la SELARL CHASSANG – LE PAGE, Greffier,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

La SAS A.W.F. 32 rue Marcel Paul 76600 LE HAVRE RCS Le Havre 420 310 567

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les
comptes de l'exercice clos au 31/12/2020

Vu les dispositions des articles L. 225-100, L.242-10, R. 225-64 et R. 210-19 du Code de
Commerce,

PROROGEONS jusqu'au 31/12/2021

le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de
l'exercice clos le 31/12/2020 de La SAS A.W.F. 32 rue Marcel Paul 76600 LE HAVRE RCS
Le Havre 420 310 567 ;

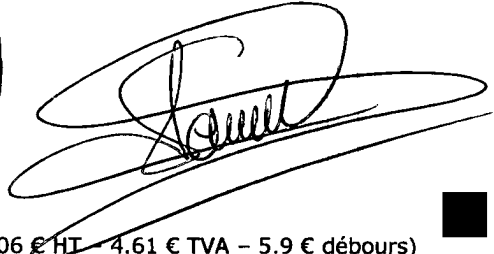
LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif
en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Le Havre, le 24/09/2021

Le Greffier associé,
Pierre-Philippe CHASSANG

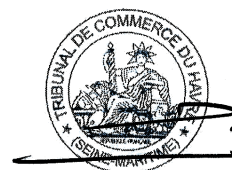


La Présidente du tribunal de commerce
Christelle BETREMIEUX



Frais de greffe de la présente ordonnance : 33.57 € TTC (23.06 € HT – 4.61 € TVA – 5.9 € débours)

Pour expédition certifiée conforme à l'original



2019 620

A.W.F.
S.A.S. au capital de 183.770 Euros
SIEGE SOCIAL : 32, Rue Marcel Paul
76600 LE HAVRE
RCS LE HAVRE 420 310 567

Requête à Monsieur Le Président du Tribunal de Commerce du HAVRE

Le soussigné :

Monsieur Charles Alexandre KEITA,

Agissant en qualité de Président de la Société AWF,
Société par Actions Simplifiée au capital de 183.770 Euros, dont le siège social est situé 32 rue Marcel Paul – 76600 LE HAVRE, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du HAVRE sous le numéro 420 310 567,

A l'Honneur de vous exposer :

Que la Société « A.W.F. » a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social le **31 décembre 2020**,

Que les comptes annuels dudit exercice ne pourront être approuvés dans le délai de SIX (6) mois prévu à l'Article L.225-100 du Code de Commerce, soit **au plus tard le 30 juin 2021**, sauf prorogation dudit délai par décision de Justice.

Cette date ne pourra être respectée pour le motif suivant :

Qu'en effet, le bilan finalisé n'a pas pu permettre au Commissaire aux Comptes, dans le délai qui lui est octroyé légalement, d'établir ses rapports. En conséquence, les associés n'ont pu être convoqués dans les délais.

C'est pourquoi, le requérant conclut à ce qu'il vous plaise, Monsieur Le Président, de **proroger jusqu'au 31 décembre 2021** le délai au cours duquel les comptes de l'exercice écoulé seront soumis à l'approbation des associés de la Société **A.W.F.**

Fait au HAVRE

Le 14 septembre 2021

M. Charles Alexandre KEITA
Président

